

# Modalité d'inscription AKPR 2023

## - Nouvelles inscriptions :

Envoyer le bulletin d'adhésion et la charte à [inscriptionakpr@gmail.com](mailto:inscriptionakpr@gmail.com), entre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 31 janvier 2023.

Régler votre cotisation d'un montant de 30 euros entre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 31 janvier 2023 par virement uniquement en mentionnant votre Nom et prénom tel que sur le bulletin d'adhésion.

**Inscription après le 31 janvier et en cours d'année possible mais sans apparition sur l'annuaire adhérent.**

## - Réinscriptions :

Si changement de coordonnées (adresse, numéro, spécialité exercée, etc..) :

Envoyer le bulletin d'adhésion et la charte à [inscriptionakpr@gmail.com](mailto:inscriptionakpr@gmail.com), entre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 31 janvier 2023.

Régler votre cotisation d'un montant de 30 euros entre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 31 janvier 2023 par virement uniquement en mentionnant votre Nom et prénom.

Si pas de changement de coordonnées :

Signer la charte et régler votre cotisation d'un montant de 30 euros entre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 31 janvier 2023 par virement uniquement en mentionnant votre Nom et prénom.

Nouvelle inscription	Réinscription	
	Avec modification	Sans modification
Envoyer le bulletin d'adhésion et la charte à <a href="mailto:inscriptionakpr@gmail.com">inscriptionakpr@gmail.com</a> , entre le 1 <sup>er</sup> décembre 2022 et le 31 janvier 2023.  Régler votre cotisation d'un montant de 30 euros entre le 1 <sup>er</sup> décembre 2022 et le 31 janvier 2023 par virement uniquement en mentionnant votre Nom et prénom tel que sur le bulletin d'adhésion.	Envoyer le bulletin d'adhésion et la charte à <a href="mailto:inscriptionakpr@gmail.com">inscriptionakpr@gmail.com</a> , entre le 1 <sup>er</sup> décembre 2022 et le 31 janvier 2023. Régler votre cotisation d'un montant de 30 euros entre le 1 <sup>er</sup> décembre 2022 et le 31 janvier 2023 par virement uniquement en mentionnant votre Nom et prénom.	Envoyer charte signée à <a href="mailto:inscriptionakpr@gmail.com">inscriptionakpr@gmail.com</a> et régler votre cotisation d'un montant de 30 euros entre le 1 <sup>er</sup> décembre 2022 et le 31 janvier 2023 <u>par virement uniquement en mentionnant votre Nom et prénom</u>
<b>Inscription après le 31 janvier et en cours d'année possible mais sans apparition sur l'annuaire adhérent</b>		